

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 23 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MATTE—L'INEXACTITUDE DES RÉPONSES DONNÉES
AUX QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME
D'INITIATIVES LOCALES

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, mes collègues et moi avons à maintes reprises, depuis quelques semaines, tenté de clarifier une situation confuse relativement au programme d'initiatives locales.

Les réponses obtenues à nos questions orales semblent être complètement contraires aux faits et induisent la Chambre en erreur.

A la question posée par le député de Portneuf (M. Godin) le 28 février dernier, le secrétaire parlementaire disait que, le 25 février, il restait quatre millions de dollars à distribuer. Le ministre du Travail (M. O'Connell) répondait vaguement le 2 mars à une question sur le même sujet posée par mon collègue de Bellechasse (M. Lambert).

Le ministre des Finances (M. Turner) a répondu qu'il prenait en considération les questions posées par le député de Compton (M. Latulippe) et par moi-même relativement à la possibilité d'augmenter ou de transférer certains fonds. Il n'a été aucunement donné suite à cela.

Je n'ai pu également, malgré plusieurs questions à ce sujet, déterminer depuis quand tous les fonds disponibles pour le Québec étaient épuisés.

Monsieur le président, une telle façon de procéder porte directement atteinte à nos droits et privilèges de représentants du peuple.

Il est inadmissible que nous soyons dans l'impossibilité de renseigner précisément quelque 700 municipalités du Québec qui ont été mal informées et frustrées, d'autant plus que les déclarations du ministre responsable à Québec contredisent les allégations des fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Nous exigeons donc une déclaration officielle du premier ministre (M. Trudeau) ou du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) à ce sujet.

M. l'Orateur: L'honorable député a donné un préavis de la question qu'il vient de porter à l'attention de la Chambre.

L'honorable député sait qu'en vertu de l'article 17 du Règlement, il doit faire savoir à la présidence non seulement qu'il a l'intention de poser la question de privilège, mais aussi le sujet de cette question.

Dans une certaine mesure, son avis n'était peut-être pas conforme au Règlement. De toute façon, le sujet qu'il vient de soulever revêt plutôt la forme d'un grief que celle d'une question de privilège. Sa présentation n'a pas été suivie d'une motion.

Dans les circonstances, je crois qu'il ne conviendrait pas que ce sujet soit considéré davantage à titre de question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. Paul-M. Gervais (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 1^{er} rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LES PORTS

PRINCE-RUPERT—TRANSFERT À L'ADMINISTRATION DES
PORTS NATIONAUX—DÉCLARATION DU MINISTRE

[Traduction]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à annoncer à la Chambre que le port de Prince-Rupert va devenir le dixième port du Conseil des ports nationaux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Jamieson: Le gouverneur en conseil a accepté deux recommandations d'importance pour l'avenir de Prince-Rupert: la première prolonge les limites du port de Prince-Rupert et confie les tâches d'administration, de gestion et de contrôle du port au Conseil des ports nationaux, la seconde confirme que le Canada a accepté que la province de Colombie-Britannique transfère à Prince-Rupert l'administration, le contrôle et l'exploitation de certaines terres de la Couronne aux fins d'y exploiter un port national.

• (1410)

Il me tarde d'inviter les représentants de Prince-Rupert à faire partie de l'administration portuaire qui doit s'y former incessamment.

Je vais également demander au Conseil des ports nationaux de préparer des appels d'offres en vue de la construction éventuelle à cet endroit de vastes installations modernes de transbordement des céréales et ce, en prévision de l'acheminement par la route du Nord d'une plus forte proportion des envois de céréales à la Chine, à la Russie et aux pays de la frange du Pacifique, décongestionnant d'autant la circulation le long du canon du fleuve Fraser et ailleurs.

Le Conseil des ports nationaux doit également envisager une utilisation éventuelle desdites installations à ses propres fins. Je tiens à signaler que si le gouvernement fédéral entend favoriser le progrès du port de Prince-Rupert comme celui des autres ports, notamment celui de Vancouver, c'est afin d'en accroître à la fois le rendement et la souplesse, et afin d'améliorer les voies d'accès au Pacifique.